



Association I.D.E.E.S

(Infirmières Diplômées d'Etat Expertise en Soins)

2 A Rue de Beaulieu
91650 BREUILLET
Tel : 06.07.15.00.80

Email : idees@cegetel.net
www.u-blog.net/associdees

Compte rendu du vendredi 16 mars 07

L'ordre infirmier : c'est une réalité

- Historique
- Quelles missions ?
- Quel fonctionnement ?
- Mise en place

Les infirmières ne sont-elles pas les mieux placées pour identifier les difficultés de leur exercice professionnel, chercher des solutions adaptées et veiller à ce que les mesures décidées soient appliquées ?



Régine Clément, Présidente de l'association APOIIF

Cadre coordinateur paramédical supérieur d'un pôle à l'hôpital Lariboisière

Régine Clément, nous a présenté les enjeux actuels autour de la création de l'ordre infirmier.

Après l'AG de l'association IDEES et devant 33 participants, Maggy Romiguière a accueilli son amie afin qu'elle nous présente les dernières informations sur l'ordre infirmier et réponde à nos questions.

Elle l'a remerciée pour tout le travail de fond de militante pour l'établissement d'un Ordre Infirmier.



Régine Clément, présidente de l'APOIIF (Association pour l'ordre des infirmières et infirmiers de France) a tenu à faire d'abord un petit rappel historique.

A l'origine de l'ordre infirmier, il y a une association qui s'est créée en juin 2004.

C'est au départ un groupe de 17 personnes qui s'est mobilisé pour

s'interroger sur l'avenir de la profession infirmière dans le contexte d'une mutation du système de santé et d'une nouvelle politique hospitalière autour de la validation des acquis, le transfert des compétences, la LMD, la nouvelle gouvernance.

Comment se retrouver dans les soins, où va la profession infirmière ? Il s'agit alors de rester maître de notre destin. Ces 17 personnes vont faire preuve d'audace, de ténacité, d'un travail d'argumentation pour se faire entendre.

Ils se sont rendus au MEDEC. Devant de nombreux médecins, directeurs d'hôpitaux, étaient présentés des rapports sur le transfert des compétences, la VAE des infirmières mais pas une seule infirmière n'y avait participé. Comme d'habitude les décisions nous concernant étaient prises par d'autres. Ils ont été remarqués par un journaliste du Monde qui leur a donné 24 h de son temps, une journée complète pour les aider à se structurer et à poser les fondements d'un ordre infirmier.

Par la suite les syndicats professionnels et les associations formeront l'APOIIF. Grâce à l'aide de la revue de l'infirmière, des réunions ont pu s'organiser.

L'ambiance saine du groupe, l'expression libre a lancé une dynamique.

Au salon infirmier en octobre 2005, c'est 500 personnes (associations, syndicats professionnels, la revue infirmière...) qui ont fait face à Philippe Douste Blazy pour réclamer la création d'un ordre infirmier.

Le 27 décembre 2006, la loi promulguant l'ordre infirmier était publiée au journal officiel.

Aujourd'hui cependant de lourdes menaces pèsent sur la constitution de l'ordre infirmier à travers les décrets d'application qui sont actuellement devant le Conseil d'Etat.

Ils donnent une place prédominante au HCPPM (Haut comité des professions paramédicales avec des représentants des fonctions publiques, divers paramédicaux, des syndicats professionnels et une présence médicale).

On demande ainsi à des personnes qui ne sont pas infirmiers de monter des projets IDE, de promouvoir une réflexion dans tous les domaines (Patient, circuit patient, prise en charge du patient) Est -ce qu'on ne pourrait pas s'affirmer en notre nom propre ?

Il y a 2 mois avant les élections Présidentielles.



Nous représentons une force nous rappelle Régine Clément.

Nous sommes 460 000 IDE, nous avons des compétences, des responsabilités professionnelles de plus en plus grandes, nous sommes solidaires.

On ne peut pas laisser se constituer un ordre au rabais ; Les missions d'un ordre doivent être autour de la promotion

professionnelle, d'un code de déontologie, des formations, des règles de bonnes pratiques, d'un conseil disciplinaire.

La discussion dans la salle a permis de soulever les difficultés pour la constitution d'un ordre véritablement infirmier.

Nous n'avons pas réussi à convaincre les syndicats de l'intérêt de l'ordre infirmier. Ils nous vivent comme une menace et ne nous apportent pas leur soutien. La hiérarchie professionnelle, cadres de santé, direction des soins ne se mobilise pas, les infirmières sont isolées.

Nous avons exprimé nos inquiétudes autour de l'avenir de notre profession.

En février 2007 à Bruxelles, la FEPI (association regroupant les ordres infirmiers européens) a tenu des tribunes pour répondre aux directives européennes sur la formation initiale et la formation continue pour l'harmonisation de tous les pays appartenant à l'Union Européenne.

Or le projet sorti des accords européens de Bologne en 2004 qui permet d'élever les IDE françaises vers le haut avec l'intégration de la formation infirmière dans le système universitaire LMD (Licence, Master, Doctorat) est en train de passer à la trappe en France (ces accords doivent entrer en vigueur à partir de septembre 2007).

IL n'y a toujours pas de projet de licence pour notre formation initiale. Pourtant 200 Docteurs en Sciences Infirmières françaises sont formés.

L'enjeu salarial est de nous faire passer en catégorie A alors que nous sommes actuellement sur la grille salariale en catégorie B. Mais comment donner à notre

formation un niveau de licence lorsque les IFSI autorise un redoublement 2 fois avec une note à 6 ?

Les transferts de compétences tels que sont envisagés quant à eux ne mettent pas en avant les spécificités infirmières (prévention, éducation, formation...) mais uniquement ce que les médecins ne veulent plus faire.

Régine Clément nous a montré son énergie et sa volonté de tirer la profession infirmière vers le haut.



Ella a besoin maintenant du soutien et de la présence des infirmières mardi 3 avril à 13h30 sur l'esplanade de la gare Montparnasse pour faire entendre nos voix

Le 19 juin 1999, les Ministres européens de l'enseignement supérieur ont fait une déclaration commune par laquelle ils s'engageaient à créer et consolider un espace européen de l'enseignement supérieur d'ici 2010.

Cet accord, passé entre plus de 40 pays européens dont la Suisse, est connu sous le nom de **Déclaration de Bologne**.

Ses objectifs sont les suivants :

- Harmoniser la structure de l'enseignement supérieur et augmenter l'attractivité des études en Europe grâce à un système comparable fondé sur 2 cycles d'études finalisés par le diplôme de Bachelor (1er cycle) et le diplôme de Master (2ème cycle).
- Faciliter la mobilité des étudiant(e)s et des chercheur(e)s grâce à un système de transferts et d'accumulation de crédits : les ECTS.
- Reconnaître les qualifications académiques par tous les employeurs européens grâce à un système de diplômes lisibles et comparables, auquel s'ajoute le supplément au diplôme.
- Coopérer en matière d'assurance de la qualité.
- Renforcer l'Europe culturelle en respectant la diversité.

Dominique Assogba Gindoun et Martine O'Neil